

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
CHASSAGNY

N° INSEE
69048

DDT 69

Service Planification Aménagement Risques
Unité Procédures Administratives Planification

☎ 04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03



	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés constructions et exploitations de pipes lines
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A3	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I 3	Transport de gaz
		A9	Zones agricoles protégées délimitées et classées		I 4	Transport d'électricité
E		A9	Zones agricoles protégées délimitées et classées		I 5	Transport de produits chimiques
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		I 6	Mines et carrières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC3	Réserves naturelles		JS1	Protection des installations sportives
G		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM1	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique et règlement)
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM2	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PM3	Risques technologiques (voir plan spécifique et règlement)
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
E		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
		AC4	Protection du patrimoine architectural urbain et paysager		T1	Chemins de fer
N		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine		T4	Aéronautiques de balisage
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		T5	Aéronautiques de dégivrage
		AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL3	Halage et marchepied			
		EL5	Visibilité sur les voies publiques			
D		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes			
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Echelle : 1/ 5000e

Etabli : JUILLET 2013

Modifié FEVRIER 2014

Modifié Janv 2011 - Modifié Mars 2016 - Modifié Juillet 2015



Mairie de Chassagny

Envoyé en préfecture le 19/01/2017

Reçu en préfecture le 19/01/2017

Affiché le

ID : 069-216900480-20170117-ARR1417-AR

ARRETE MUNICIPAL N°14-17 du 14/01/2017

portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHASSAGNY

LE MAIRE,

☞ VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 151-43, L 152-7, L 153-60, R 151-51 et R 153-18,

☞ VU le Plan Local de l'Urbanisme, approuvé le 27/02/2014,

☞ VU l'arrêté préfectoral (AP) n°69-2016-06-14-002 du 14 juin 2016 complétant l'AP n° PREF-DLPAD-2015-09-10-63 du 14/09/2015, instaurant une servitude d'utilité publique au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY), sur les parcelles A432 - A420 - A106 nécessaire pour l'établissement d'une canalisation d'eau potable sur des terrains privés non bâtis sur la commune de Chassagny - servitude (code A5).

☞ Vu la fiche de servitude en date du 23/06/2016 ci-annexée,

ARRETE

Article 1 : Le PLU de la commune de Chassagny est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, l'annexe Servitudes d'Utilité Publique est modifiée, en complément par la fiche A5 relative à la réalisation d'une canalisation d'eau potable.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de l'annexe, sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Rhône

JUT 09 - SPAR											
Fait à	C	H	A	S	S	U	U	U	U	U	U
W	S	F	R	P	E	O	N	S			
Fait à CHASSAGNY le 14 janvier 2017											025
19 JAN. 2017											991E
ATTIRI						X					
INFO											

LE MAIRE,

TRIBOLLET Françoise





ARRETE N°85-15

MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHASSAGNY

Le Maire,

VU le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L126-1, R 126-1, R 126-3, R 123-14 et 123-22,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27/02/2014

VU la modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le 26/01/2015

VU l'arrêté préfectoral n°DDT_SPAR_06_05_01 du 11/06/2015 portant approbation de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRNI) du Garon sur le territoire de la commune de Chassagny (servitude code PM1)

Vu l'annexe Servitudes d'utilité Publique (SUP) ci-jointe,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chassagny est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe SUP est modifiée par ajout de la fiche SUP code PM1.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la Mairie pendant un mois.

Article 4 : copie du présent arrêté, accompagné de l'annexe, seront adressées à Monsieur le Préfet du Rhône.

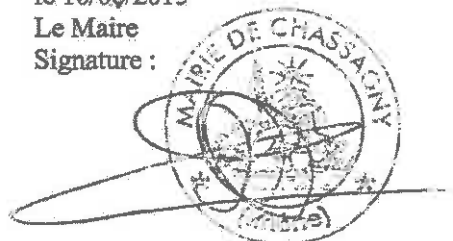
DDT 69 - SPAR										
	C	P	P	P	U	U	U	F		
	S	A	R	A	P	P	P	A		
		F		P	E	O	N	S		
ARRIV	11 AOUT 2015							n°	0236-3E	
ATTRI								α		
INFO										

Fait à Chassagny,

le 10/08/2015

Le Maire

Signature :



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : CHASSAGNY

Saisie le : 28/09/2015

Servitude : A5 Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

Référence(s) : Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Art L.152-1 et L.152-2 et art. R.152-1 à R152-15 du code rural et de la pêche maritime.

Service(s) responsable(s) : MAIRIE
Services Techniques
Tél :

Acte(s) institutif(s) : A.P. DLPAD_2015_09_10_63 du 14/09/2015 - RAA du 30/09/2015.
A.P 69-2016-06-14-002 du 14/06/2016 - RAA du 17/06/2016 n°69-2016-033.

Caractéristique(s) : Etablissement d'une canalisation publique d'eau potable sur des terrains privés non bâtis au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).
Cf états parcellaires joints aux arrêtés.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	28/09/2015
Servitude :	A5 Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.
Référence (s) :	Zones où ont été instituées, en application de la loi n° 62-904 du 04/08/1962 et du décret n° 64-158 du 15/02/1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (code rural : Art L.152-1 et L.152-2 et art. R.152-1 à R152-15).
Service(s) responsable(s) :	MAIRIE Services Techniques Tél :
Acte(s) institutif(s) :	A.P. DLPAD_2015_09_10_63 du 14/09/2015 - RAA du 30/09/2015.
Caractéristique(s) :	Etablissement d'une canalisation publique d'eau potable sur des terrains privés non bâtis au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) . Cf états parcellaires joints à l'arrêté.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	05/02/1986
Servitude :	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
Référence (s) :	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
Service(s) responsable(s) :	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
Acte(s) institutif(s) :	Inv. Sup. M.H. du 08/02/1984. PPM approuvé par délibération du Conseil Municipal de Chassagny en date du 27/02/2014.
Caractéristique(s) :	Les façades et les toitures ainsi que la galerie au rez-de-chaussée, le puits sur cour, le sol de la cour, l'escalier avec sa cage et sa rampe, les pièces suivantes avec leur décor : au rez-de-chaussée la salle à manger ; au 1er étage la chambre Nord-Ouest et la chambre côté Est avec son papier peint du château de CHASSAGNY.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	10/09/1985
Servitude :	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
Référence (s) :	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits ou classés, périmètre de protection modifié et périmètre de protection adapté : code du patrimoine - art L.621-1 à L.624-7. (Loi du 31/12/1913 modifiée). Code de l'environnement : art L410-1, L421-1, L421-6 et L421-7 ; R421-19.
Service(s) responsable(s) :	SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
Acte(s) institutif(s) :	Ins. M.H. du 02/02/1982. Pas de covisibilité.
Caractéristique(s) :	Est inscrite au titre des M.H. la piscine située dans la chapelle seigneuriale de l'église de CHASSAGNY - Cadastre section C, parcelle n° 58. Pas de périmètre de protection du fait d'une inscription interne à l'immeuble.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	08/03/2002
Servitude :	I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 modifié de la loi du 15/06/1906, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
Service(s) responsable(s) :	DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.50 Service exploitant : GRT GAZ Région RHONE-MEDITERRANEE Département Compétence Réseau Equipe Régionale Travaux Tiers Evolution des territoires 33 Rue Pétrequin BP 6407 69413 LYON Cedex 06 Tél : 04.70.30.90.16
Acte(s) institutif(s) :	Arrêté Ministériel de D.U.P. du 08/07/1959 (J.O. du 16/07/1959). Remplacement par canalisation de DN 100 en 2012. Cf SUP 12817 (AP du 13/12/2012).
Caractéristique(s) :	Antenne de GIVORS (Artère Brignais - St Julien en Jarez) : diamètre 80 mm (Réf SE 3811); Elle entraîne une zone non aedificandi de 4 mètres (2 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	17/01/2013
Servitude :	I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 modifié de la loi du 15/06/1906, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
Service(s) responsable(s) :	Service exploitant : GRT GAZ Région RHONE-MEDITERRANEE Département Compétence Réseau Equipe Régionale Travaux Tiers Evolution des territoires 33 Rue Pétrequin BP 6407 69413 LYON Cedex 06 Tél : 04.70.30.90.16
Acte(s) institutif(s) :	AP de DUP et MEC n°2012212-0006 du 30/07/2012, AP n°2012348-0003 du 13/12/2012 pour approbation du projet de détail et institution de SUP.
Caractéristique(s) :	Renouvellement canalisation DN 100 mm : ANTENNE DE GIVORS et POSTE DE LIVRAISON GIVORS DP LA CHATELAINE, sur les communes de Givors (Grand Lyon) - Chassagny, Mornant et Saint Andéol le Château. Institution de SUP pour l'implantation sur des parcelles privées selon les état parcellaires joints à l'arrêté sur ces communes et mise en compatibilité des POS/PLU (suppression EBC) sur Mornant et Chassagny. Départ du poste de Logis Neuf à Mornant sur 6 km en remplacement canalisation SE3811 DN 80 mm de 1959.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	06/09/1986
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. Région Rhone-Alpes Auvergne GIMR - Pôle Appui Concertation 5, Rue des Cuirassiers TSA 30111 69399LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.18
Acte(s) institutif(s) :	DUP par A.P. du 16/09/1963 - A.P. de SUP du 13/01/1965.
Caractéristique(s) :	Ligne 225 KV GIVORS - OULLINS (aérienne et souterraine).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	24/11/1995
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 25 du décret n° 64-481 du 23/01/1964.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. Région Rhone-Alpes Auvergne GIMR - Pôle Appui Concertation 5, Rue des Cuirassiers TSA 30111 69399LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.18
Acte(s) institutif(s) :	DUP du 04/08/1982 et A.P. du 12/09/1984.
Caractéristique(s) :	Ligne 2 x 400 KV : CHARPENAY - PIVOZ CORDIER 1 - CHARPENAY - ECHALAS 2 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.
Référence (s) :	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisations de transports de produits chimiques, instituées en application de la loi n° 65-498 du 29 juin 1965 (articles 2 et 3) et du décret n°65-881 du 18 octobre 1965 (article 17).
Service(s) responsable(s) :	<p>DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.50</p> <p>TRANSUGIL PROPYLENE chez NOVAPEX Quartier Mongalix</p> <p>26530 LE GRAND SERRE Tél : 04.75.68.84.30</p>
Acte(s) institutif(s) :	Décret du 26/02/1971 et A.P. du 23/06/1971.
Caractéristique(s) :	<p>Pipeline à propylène liquéfié (TUP) - FEYZIN - LE GRAND SERRE - PONT DE CLAIX (TRANSUGIL).</p> <p>Bande de servitude forte non aedificandi et non plantandi de 5 m.</p> <p>Bande de terrain de 10 m de large non plantandi dans les zones forestières.</p> <p>Bande de terrain de 10 m de large pour la servitude de passage.</p>

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	12/09/2007
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
Référence (s) :	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application du code de l'Environnement : art L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plans de prévention des risques miniers établis en application du code minier (nouveau) Art L174-5.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
Acte(s) institutif(s) :	AP n°DDT_PAR_2015_06_05_01 du 11/06/2015 (RAA du 19/06/2015).
Caractéristique(s) :	Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNi) du GARON (révision et élargissement à l'ensemble du bassin versant). Ce plan de prévention comprend les éléments suivants : Arrêté Préfectoral d'approbation - une note de présentation - un règlement et une carte annexe - cartes d'enjeux - cartes des aléas - cartes de zonages et carte zone blanche - annexes pour information. Ce plan de prévention délimite des zones rouge, violette, bleue, verte et blanche. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	CHASSAGNY
Saisie le :	18/09/2000
Servitude :	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
Référence(s) :	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'art. L.45-1 et L.48 du code des postes et des communications électroniques.
Service(s) responsable(s) :	FRANCE TELECOM UNITE PILOTAGE RESEAU SUD EST UPR SE/DA/CL Lyon 8 Rue du Dauphiné 69424 LYON CEDEX 03 Tél : 04.37.44.66.01
Acte(s) institutif(s) :	AP n°1661-87 du 19/11/1987 et AP n° 1771-87 du 15.12.1987
Caractéristique(s) :	Câble F001 LYON - SAINT CHAMOND - SAINT ETIENNE. Passage en terrain privé sans accord amiable - Cf état parcellaire joint à l'arrêté.